La commande publique départementale
au service de l'économie girondine

Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables

- - -

2021-2025

Gironde
LE DÉPARTEMENT

Editorial

Depuis 2015, l'exemplarité en matière de commande publique est l'une des priorités du Conseil départemental de la Gironde. Ainsi plusieurs documents ont été approuvés démontrant cet engagement : charte de la commande publique au service de l'économie girondine, schéma de promotion des achats socialement et économiquement responsables (SPASER), charte relation fournisseur – sous-traitant – conseil départemental, charte relations fournisseurs responsables, et dernièrement la charte partenariale pour la relance de l'économie girondine dans les secteurs du bâtiment et des travaux publics.

Ces documents fixent les objectifs principaux de la politique Achat de la collectivité, tout en privilégiant le dialogue et la concertation régulières avec les acteurs économiques locaux :

- Faciliter l'accès des très petites entreprises (TPE) et des petites et moyennes entreprises (PME) girondines à la commande publique ;
- Promouvoir l'achat durable, responsable et innovant ;
- Améliorer la performance économique des achats en recherchant le meilleur rapport qualité / prix.

Le renouvellement du SPASER pour la période 2021-2025 s'inscrit dans les orientations du nouveau Plan national des achats durables. A l'horizon 2025, 100% des marchés notifiés au cours d'une année comprendront au moins une disposition environnementale et 30% comprendront au moins une disposition sociale.

Ce nouveau schéma permet d'affirmer et structurer les ambitions suivantes :

1. Systématiser les achats « compatibles » avec les objectifs de développement durable
2. S'engager dans une démarche collective et responsable
3. Mesurer, évaluer et rendre compte de l'impact sociétal et environnemental.

Au-delà de l'affirmation des orientations stratégiques sur la politique achat, je ne doute pas que ce SPASER constitue un outil de mobilisation de l'ensemble des acteurs de l'achat public et permette de rendre compte de l'engagement fort de la collectivité départementale pour sa mise en œuvre.

Le Président du Conseil départemental

Jean-Luc GLEYZE

Conseiller départemental

du canton Sud-Gironde

Table des matières

Introduction 4
Ambition n°1 : à l'horizon 2025… Systématiser les achats ODD compatibles 6
Axes environnementaux 7
Achats respectueux de la santé de tous 8
Achats préservant les ressources naturelles, l'environnement et la biodiversité 9
Achats contribuant à réduire l'impact de la collectivité sur le climat 10
Achats favorisant l'économie circulaire 11
Axes sociaux 12
Achats inclusifs pour les personnes éloignées de l'emploi 13
Achats inclusifs pour les personnes en situation de handicap 13
Achats soucieux de l'égalité Femmes/Hommes et de la lutte contre les discriminations 14
Axes économiques 15
Achats soutenant l'économie des territoires 16
Achats favorisant une relation équilibrée avec ses fournisseurs 16
Ambition n°2 : à l'horizon 2025…S'engager dans une démarche collective et responsable 17
Ambition n°3 : à l'horizon 2025…Mesurer, évaluer et rendre compte de l'impact sociétal et environnemental 18

Introduction

L'article 13 de la loi relative à l'économie sociale et solidaire (loi n°2014-856 du 31 juillet 2014) a créé l'obligation d'adopter un schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables (SPASER).

Ce schéma a été rendu obligatoire (décret n° 2015-90 du 28 janvier 2015) pour les pouvoirs adjudicateurs ayant un montant total annuel d'achat supérieur à 100 millions d'euros HT. La loi « climat et résilience », d'août 2021, a renforcé les obligations des collectivités en matière de SPASER en rendant obligatoire la mise en ligne de ce schéma sur le site de la collectivité ainsi que la publication d'indicateurs. Ces dispositions ont été reprises aux articles L.2111-3 et D.2111.3 du code de la commande publique (CCP).

Dès 2017, le département de la Gironde s'est doté d'un SPASER. Le bilan de ce SPASER 2017-2020 a été dressé. Il en ressort trois axes d'améliorations :

- Systématiser pour chaque achat les objectifs de développement durable
- Développer la transversalité interne et externe
- Renforcer l'animation, la gouvernance, l'évaluation et le suivi

Le renouvellement du SPASER pour la période 2021-2025 s'inscrit dans les orientations du nouveau Plan national et des achats durables.

A l'horizon 2025, 100% des marchés notifiés au cours d'une année comprendront au moins une disposition environnementale et 30% comprendront au moins une disposition sociale.

Ces objectifs ambitieux emportent des conséquences importantes pour les acteurs publics locaux (montée en puissance du processus achat, orientations du budget de la collectivité), ainsi que pour le tissu socio-économique (adaptation de l'offre des opérateurs économiques des territoires girondins).

Ce nouveau schéma est le fruit d'un travail transversal entre le service de la commande publique, la direction de l'environnement, la direction de l'insertion et de l'inclusion, la direction des coopérations et développement des territoires, et la mission Agenda 21. Il a été partagé au sein de la collectivité notamment à travers le Comité de pilotage Achat et le Club achat. En externe, les chambres consulaires (Chambre de commerce et d'industrie de Bordeaux-Gironde et Chambre des métiers et de l'artisanat de Gironde), des fédérations des secteurs du bâtiment et des travaux publics (Fédération française du bâtiment, Fédération des travaux publics, Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment), et nos partenaires (Association Aquitaine des acheteurs publics responsables 3AR, association dédiée au développement de l'Insertion par l'Activité Économique INAE, Chambre régionale de l'Economie sociale et solidaire de Nouvelle-Aquitaine) ont été consultés.

Il s'agit d'une feuille de route se traduisant par une démarche collective et responsable, opposable en interne et donnant lieu à un plan d'actions annuel. Elle fixe les ambitions suivantes :

A l'horizon 2025

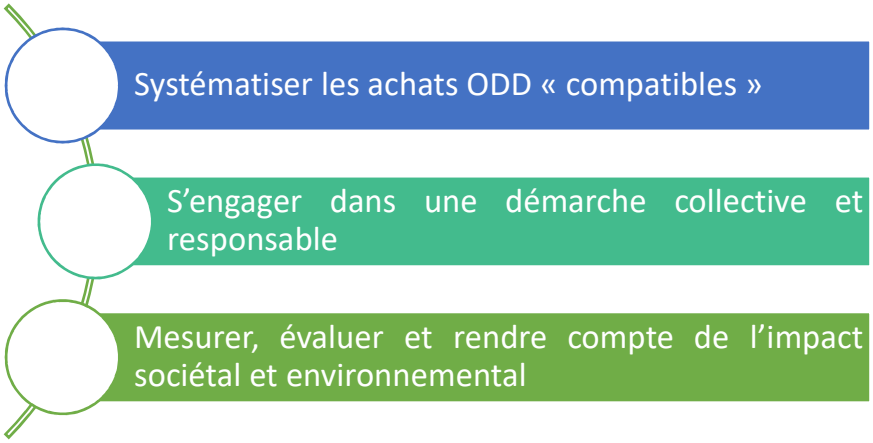

Pour assurer le suivi quantitatif de ce schéma, il sera publié annuellement les indicateurs stratégiques suivants :

- marchés notifiés au cours d'une année comprenant au moins une disposition environnementale
- marchés notifiés au cours d'une année comprenant au moins une disposition sociale.

Ce nouveau schéma détaille par ambitions les chantiers à réaliser en fixant les familles d'achat concernés, les objectifs et les indicateurs opérationnels.

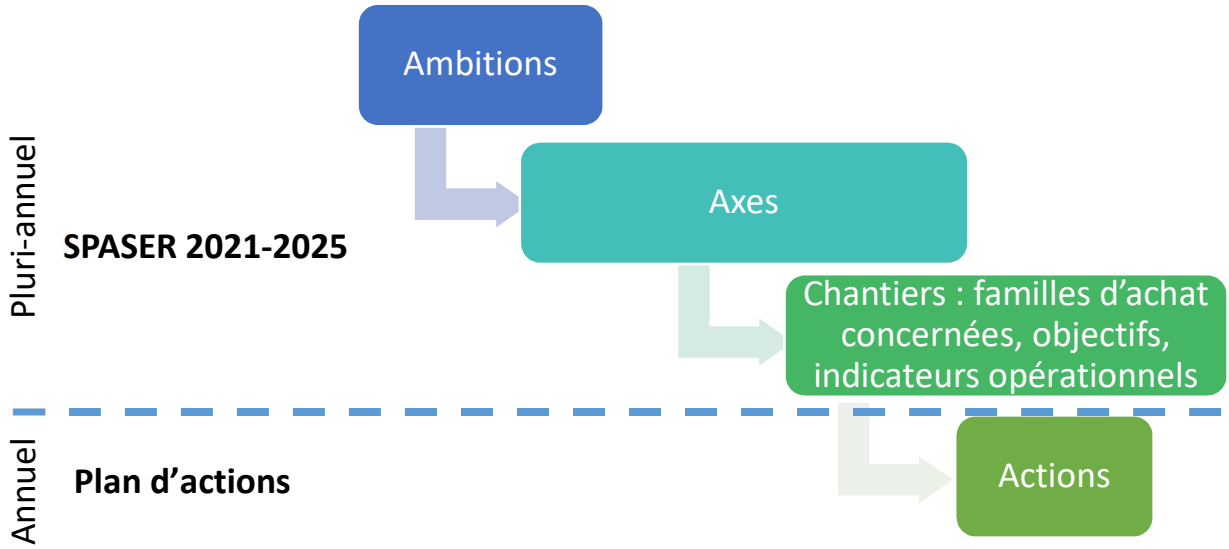

Ambition n°1 : à l'horizon 2025… Systématiser les achats ODD compatibles

Achats préservant les ressources naturelles, l'environnement et la biodiversité

Achats contribuant à réduire l'impact de la collectivité sur le climat

Achats favorisant l'économie circulaire

Achats inclusifs pour les personnes en situation de handicap

Achats inclusifs pour les personnes éloignées de l'emploi

Achats respectueux de la santé de tous

Achats soucieux de l'égalité Femmes/Hommes et de la lutte contre les discriminations

Achats soutenant l'économie des territoires et favorisant une relation équilibrée avec ses fournisseurs (TPE/PME, Entreprises de l'ESS)

Axes environnementaux

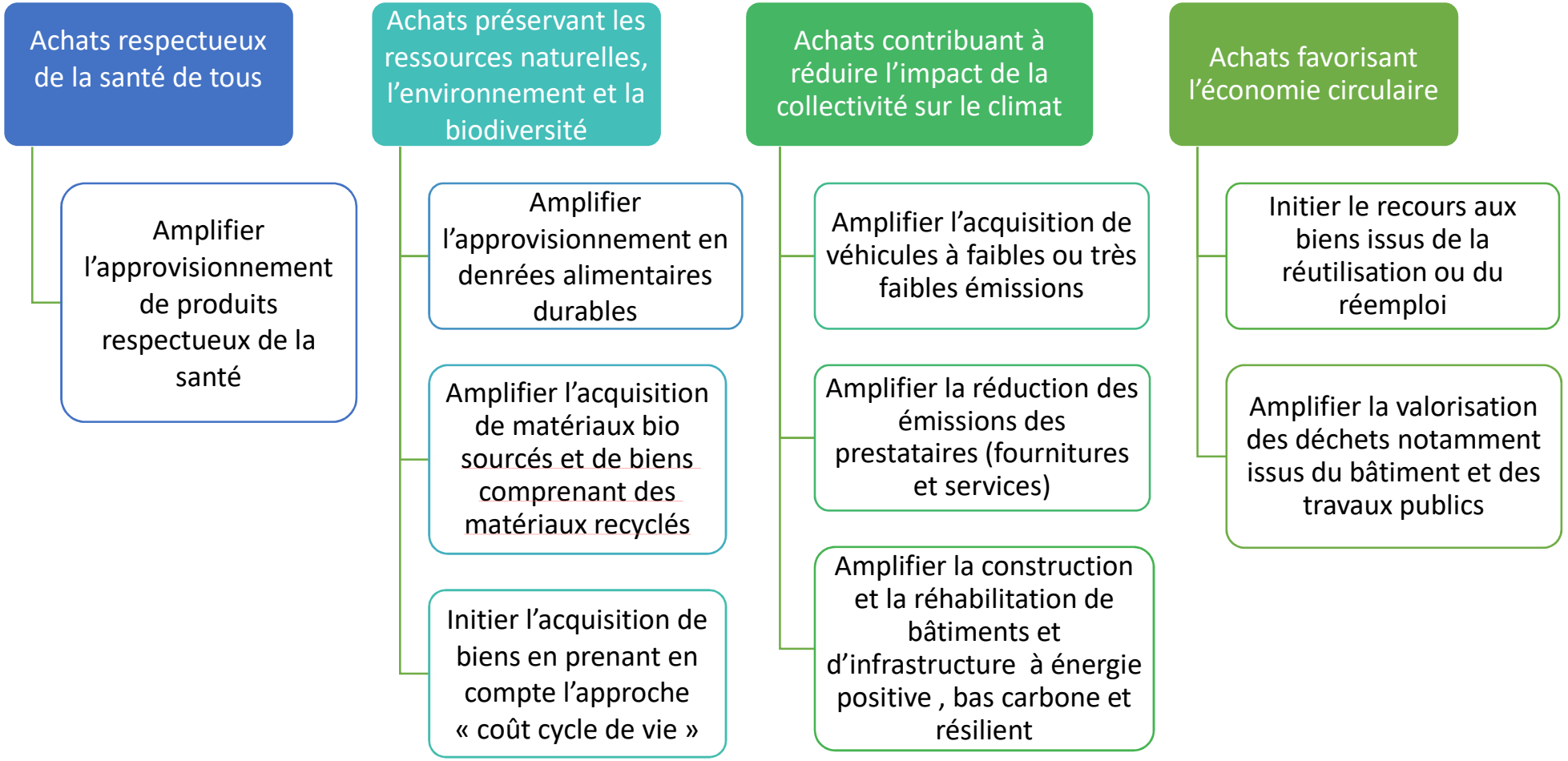

Achats respectueux de la santé de tous

Chantiers	Familles d'achat concernées	Objectifs	Indicateurs opérationnels
Amplifier l'approvisionnement de produits respectueux de la santé	C3 - Entretien des locaux C4 - Vêtements et articles textiles C6 – Mobilier D1 – Mobilier scolaire K2 - Prestations de travaux récurrents bâtiment K7 - Fournitures, matériels et équipements divers L1 - Opérations de travaux individuelles bâtiments	ND	% de marchés exigeant le recours à des écolabels et /ou étiquettes qualité de l'air % de marchés sans phrases de risques ou de danger

Achats préservant les ressources naturelles, l'environnement et la biodiversité

Chantiers	Familles d'achat concernées	Objectifs	Indicateurs opérationnels
Amplifier l'acquisition de matériaux bio sourcés et de biens comprenant des matériaux recyclés	Familles d'achat listées dans le décret d'application de l'art.58 de la loi AGEC	Objectifs fixés dans le décret d'application de l'art58 de la loi AGEC	% des dépenses de biens comportant des matériaux recyclés
	L1 - Opérations de travaux individuelles bâtiments	Matériaux biosourcés ou bas-carbone dans au moins 25% des rénovations lourdes et des constructions	% des bâtiments construits ou réhabilités comportant des matériaux biosourcés ou bas carbone
Amplifier l'approvisionnement en denrées alimentaires durables	C1 Restauration et alimentation (denrées et prestation de traiteurs)	50% de produits durables et de qualité dont au moins 20% de produits bio dans les services de restauration collective	% de produits durables et de qualité % de produits bio
Initier l'acquisition de biens en prenant en compte l'approche « coût cycle de vie »	B1 – véhicules B2 – navires B3 – autres moyens de transports C1 Restauration et alimentation (équipements) C8 - Fournitures, matériels et équipements divers L1 - Opérations de travaux individuelles bâtiments L5 - Fournitures ,matériels et équipement travaux M1 - Télécommunications M3 - Matériels informatiques M5 - Poste de travail	Sans objet	% des marchés prenant en compte l'approche « coût cycle de vie »

Achats contribuant à réduire l'impact de la collectivité sur le climat

Chantiers	Familles d'achat concernées	Objectifs	Indicateurs opérationnels
Amplifier l'acquisition de moyens de transport à faibles ou très faibles émissions	B1 – véhicules B2 – navires B3 – autres moyens de transports L5 - Fournitures ,matériels et équipement travaux	Neutralité carbone	% de moyens de transport à faibles ou très faibles émissions dans chaque parc
Amplifier la réduction des émissions des biens et services	Toutes fournitures et prestations de services	Neutralité carbone	% des intrants dans le BEGES liées aux fournitures et services % des biens supérieur ou égal à la catégorie B étiquette énergie(*)
Amplifier la construction et la réhabilitation de bâtiments et d'infrastructures à énergie positive, bas carbone et résilient	L1 - Opérations de travaux individuelles bâtiments	Un patrimoine départemental 100% résilient	% bâtiments et d'infrastructures à énergie positive, bas carbone et résilient
Amplifier l'approvisionnement en circuit court	C1 Restauration et alimentation (denrées et prestation de traiteurs) L1 - Opérations de travaux individuelles bâtiments	Sans objet	% des marchés prenant en compte l'approvisionnement en circuit court

12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES

Achats favorisant l'économie circulaire

Chantiers	Familles d'achat concernées	Objectifs	Indicateurs opérationnels
Développer le recours aux biens issus de la réutilisation ou du réemploi	Familles d'achat listées dans le décret d'application de l'art.58 de la loi AGEC	Objectifs fixés dans le décret d'application de l'art58 de la loi AGEC	% des dépenses relatives à des biens issus de la réutilisation et du réemploi
Développer la valorisation des déchets notamment issus du bâtiment et des travaux publics	Toutes familles d'achat	Sans objet	% des marchés prenant en compte la valorisation des déchets

Axes sociaux

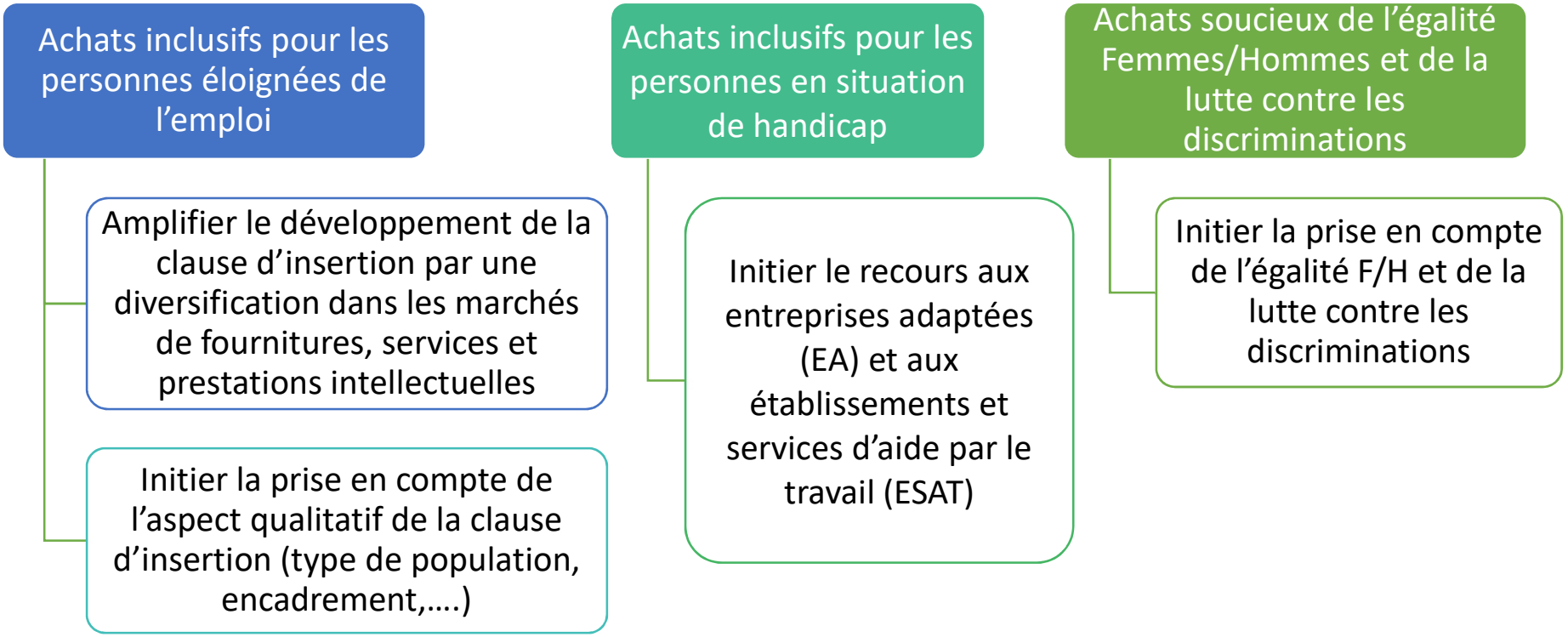

Achats inclusifs pour les personnes éloignées de l'emploi

Chantiers	Familles d'achat concernées	Objectifs	Indicateurs opérationnels
Amplifier le développement de la clause d'insertion par une diversification dans les marchés de fournitures, services et prestations intellectuelles	Toutes familles d'achat	Sans objet	% de marchés incluant une clause d'insertion par nature d'achat
Initier la prise en compte de l'aspect qualitatif de la clause d'insertion (type de population, encadrement,….)	Toutes familles d'achat	Sans objet	% de marchés incluant un critère relatif à la clause d'insertion

Achats inclusifs pour les personnes en situation de handicap

Chantiers	Familles d'achat concernées	Objectifs	Indicateurs opérationnels
Initier le recours aux entreprises adaptées (EA) et aux établissements et services d'aide par le travail (ESAT)	Toutes familles d'achat	Sans objet	% des marchés réservés aux entreprises adaptées (EA) et aux établissements et services d'aide par le travail (ESAT)

Achats soucieux de l'égalité Femmes/Hommes et de la lutte contre les discriminations

Chantiers	Familles d'achat concernées	Objectifs	Indicateurs opérationnels
Initer la prise en compte de l'égalité Femmes/Hommes et de la lutte contre les discriminations	Toutes familles d'achat	Sans objet	% des marchés prenant en compte l'égalité Femmes/Hommes et de la lutte contre les discriminations

Axes économiques

- **Achats soutenant l'économie des territoires**
  - Amplifier l'accès des TPE/PME à la commande publique
  - Initier l'accès des entreprises de l'économie sociale et solidaire à la commande publique
- **Achats favorisant une relation équilibrée avec ses fournisseurs**
  - Amplifier la démarche « Relations fournisseurs responsables » vers la labellisation

Achats soutenant l'économie des territoires

Chantiers	Familles d'achat concernées	Objectifs	Indicateurs opérationnels
Amplifier l'accès des TPE/PME à la commande publique	Toutes familles d'achat	Sans objet	% de marchés attribués à des TPE/PME % de marchés attribués à des TPE/PME de la Gironde
Initier l'accès des entreprises de l'économie sociale et solidaire à la commande publique	Toutes familles d'achat	Sans objet	% de marchés attribués à des entreprises de l'Economie sociale et solidaire

Achats favorisant une relation équilibrée avec ses fournisseurs

Chantiers	Familles d'achat concernées	Objectifs	Indicateurs opérationnels
Poursuivre la démarche « Relations fournisseurs responsables »	Toutes familles d'achat	Sans objet	Sans objet

Ambition n°2 : à l'horizon 2025…S'engager dans une démarche collective et responsable

Interne

- Créer une instance de gouvernance transversale et ouverte
- Développer les moyens de coordination, d'animation et d'accompagnement technique
- Développer l'expertise et les outils communs

Externe

- Identifier l'offre durable existante des entreprises, notamment de l'ESS
- Co-développer de l'offre durable, notamment des entreprises de l'ESS
- Contribuer au développement des achats durables avec les organisations professionnelles, les chambres consulaires, les partenaires institutionnels et associatifs (acheteurs publics, 3AR, INAE, GESAT)

Ambition n°3 : à l'horizon 2025…Mesurer, évaluer et rendre compte de l'impact sociétal et environnemental

- Déployer le système d'information achat (SIS-marchés) sur l'ensemble des achats et l'interfacer au système d'information financier (Grand-angle)
  - T1/2022 : mise en service de SIS-Marchés
  - 2023-2024 : Interfacer SIS-marchés et Grand Angle
- Veiller à la cohérence du SPASER avec le budget résilient et le budget « carbone »
- Mesurer l'impact du SPASER sur les politiques départementales (Résilience, transition écologique, insertion, inclusion, ESS, égalité H/F)